

LAÏCITÉ EN ENTREPRISE

COMPRENDRE—REPERER—AGIR



DUREE	7 heures
LANGUE	Français
DISTANCIEL PRESENTIEL	⇒ Distantiel (maximum de 15 personnes) ⇒ Présentiel possible si effectif supérieur à 6 dans salle à charge de Faire Face (avec accès personnes à mobilité réduite) ⇒ Présentiel sur site client pour entreprise avec un maximum de 10 participants et salle fournie par le client ⇒ Aménagement particulier mis en place pour toute personne en situation de handicap
PRIX	⇒ Distantiel : 300 € H.T ⇒ Présentiel : 350 € H.T ⇒ Présentiel entreprises, collectivités locales, associations : nous consulter
OBJECTIFS	À l'issue de la formation, les participants seront capables de : ⇒ Comprendre les fondements juridiques et historiques de la laïcité en France ⇒ Identifier les spécificités de la laïcité en entreprise ⇒ Savoir gérer les situations concrètes et les tensions liées à la laïcité ⇒ Connaître les droits et devoirs des employeurs et managers ⇒ Développer des outils pour promouvoir une culture de la laïcité inclusive ⇒ Développer les compétences à destination de l'entreprise
PREREQUIS	Aucun prérequis n'est nécessaire Quiz à renvoyer avant le début de la formation
PUBLIC CIBLE	Chefs d'entreprises, directeurs des ressources humaines, référents laïcité, représentants du personnel...
EVALUATION	La formation fera l'objet d'un quiz pédagogique en fin de journée.
REMISE SUPPORTS	Grilles memento « laïcité en entreprise », liste de contacts, bibliographie, sites officiels.

INTERVENANT	L'intervenant, ancien commissaire de police ayant traité des dossiers sensibles d'entrisme religieux, apporte une expertise opérationnelle et un éclairage concret sur les enjeux de laïcité en entreprise.
SUIVI POST FORMATION	Les participants bénéficient d'un suivi courriel ou téléphonique de la part de l'intervenant les trois mois suivant la formation.
DATES	
MODALITES	⇒ Remplir la fiche d'inscription et le quiz associé ⇒ Les inscriptions sont possibles jusqu'à 72 heures ouvrées avant le début de la formation ⇒ Non éligible actuellement au CPF ou OCPO ⇒ Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'abandon en cours de formation. ⇒ Les frais d'inscription seront remboursés uniquement en cas d'annulation notifiée au moins deux semaines avant le début de la formation. ⇒ Le prestataire se réserve le droit d'annuler la formation faute d'un nombre suffisant de participants



ANTICIPER AUJOURD'HUI POUR PROTEGER DEMAIN